

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 9 juin 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : A. BOURSIER

Objet : *Création poste Rédacteur à 30h00*

Le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de diminution de son temps de travail de l'agent actuellement en CDD au secrétariat de mairie, il a été proposé à l'agent titulaire du poste de rédacteur d'augmenter son temps de travail à raison de 2h par semaine à compter du 12 juin 2023. Cette augmentation n'excédant pas 10% du temps de travail de ce poste, l'avis du Comité Technique Intercommunal n'est pas requis. Après accord de cet agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste de Rédacteur à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, et la création du poste de Rédacteur de 30 heures hebdomadaires à compter du 12 juin 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

- décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire mairie <u>Disponibilité</u>	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	0	1	TNC 20h00
Secrétaire mairie	Rédacteur	B	1	0	TNC 28h00
	Rédacteur	B	0	1	TNC 30h00

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 9 juin 2023

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023